



HAUT-LANUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	29
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	34

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 Mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 Mai 2024, s'est réuni, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

**Étaient présents :** Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Anne CABRIE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY

**Ayant donné pouvoir :** Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Jean Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Delphine GAZEL à Josian CABROL ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ

**Étaient absents :** Jean Pierre BARTHES ; Michel CARQUET ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Harmonie GONZALEZ ; Luc GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Catherine LISTER ; Jean Jacques MAILHAC ; Benoit MARSAX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

**A été élu secrétaire de séance :** Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2024.05.30/101

Objet : Convention OGS 2024

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence en matière d'Aménagement de l'Espace ;

**CONSIDERANT** que la démarche Opération Grand Site (OGS) vise à mettre en œuvre un projet et un programme de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles ;

**CONSIDERANT** que l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », lancée par l'État en Juillet 2015, concerne un territoire particulier de 7 communes de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;

**CONSIDERANT** la convention de partenariat proposée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles pour l'année 2024 fixe les engagements de chacun à savoir, en ce qui concerne la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, une contribution financière de 25 492,50 €, prévue au budget prévisionnel 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (34 POUR)

- **Valide** les termes de la convention de partenariat 2024 proposée par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles dans le cadre de l'Opération Grand site « « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » »
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)